Département du Nord

Arrondissement de CAMBRAI

RA / 1243

/ 2024

DGST / DM /

563

2024 T

Nous, Maire de la Ville de Cambrai,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu l'avis de Mr le Commissaire Principal de Police, Vu l'avis de M. le Directeur des Services Techniques Municipaux,

Vu la nécessité de déplacer le marché de plein air, le samedi 24 août 2024 et le samedi 31 aout 2024.

Considérant qu'à cette occasion il convient de règlementer la circulation et le stationnement des véhicules de toutes sortes.

ARRÊTONS:

Article 1 : Le Marché sera déplacé vers la grande Allée du Jardin Public et la Grande Allée de la Citadelle où le stationnement de tous véhicules sera interdit :

Le samedi 24 août 2024 et le samedi 31 août 2024, de 06 heures à 14 heures.

Article 2 : La circulation des véhicules de toutes sortes sera interdite :

Grande Allée de la Citadelle

Contre allée du jardin Public

Rang Croix-à-Poteries, partie comprise entre la rue du Maréchal de Lattre de Tassigny etla rue Aubenche

Rang Saint Jean partie comprise entre la Rue du Général de Gaulle et la rue de Lattre de Tassigny

Le samedi 24 août 2024 et le samedi 31 août 2024, de 06 heures à 14 heures.

Article 3: Afin d'assurer la sécurité des zones occupées par le public en chaussée, des dispositifs de protection pourront être disposés sur les voies de circulation. Ils pourront consister en des bornes de natures diverses ou en véhicules placés en travers des voies de circulation.

<u>Article 4</u>: Une signalisation temporaire conforme à la réglementation sera installée par les soins et sous la responsabilité du Centre Technique Municipal.

Publié le : 19 Août 2024 à 10:17

Publié le : 19 Août 2024 à 10:17

<u>Article 5</u>: Mme la Directrice Général des Services, Mr le Commissaire Principal de Police, Mr le chef de la Police Municipale et M. le Directeur des Services Techniques Municipaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à la bonne exécution du présent arrêté.

Publié le : 19 Août 2024 à 10:17

Cambrai, le 13 août 2024

Par délégation du Maire Le conseiller Municipal Délég Jean-Pierre Bayencoffe